



Assurance

VOITURES DE LOCATION – AUSTRALIE
1 avril 2009 – 31 mars 2010

Voitures de location à 2 roues motrices

L'assurance type est incluse dans le prix de la location. Une caution remboursable (retenue comme franchise) de \$220 est demandée. Une **impression** de cette caution est prise sur votre carte de crédit.

Le locataire est responsable de cette « franchise », c'est-à-dire des premiers **AU\$220.00** du coût des dommages causés au véhicule ou aux biens d'une tierce personne, y compris les dommages de pare-brise et de pneus, les coûts de remorquage et de récupération, le vol, le feu, l'effraction ou le vandalisme. Est inclus également le coût de location à la journée pendant la période où le véhicule est hors route pour réparations dues à un accident.

Le locataire est responsable des premiers **AU\$1 650.00** pour les accidents en véhicule seul dans le Territoire-du-Nord et pour Broome.

Couverture pour les pneus et le pare-brise

Cette franchise s'applique aux dommages accidentels causés aux pneus et au pare-brise. Le client ne paie pas pour les dommages causés aux pneus tels que les crevaisons, les coupures, les abrasions, ou au pare-brise tels que les écaïlles, les craquelures et les étoiles.

À NOTER : Toute couverture de Réduction de Franchise est rendue nulle et non avenue en cas de violation des Exclusions. Se référer au document listant toutes les Clauses et Conditions.

Voitures de location 4x4

Les 4x4 sont assurés contre les dommages causés au véhicule et aux biens d'une tierce personne. Vous êtes responsable des premiers AU\$7500 (la franchise).

Ces AU\$7500 sont débités de votre carte de crédit quand vous venez chercher votre véhicule et tient lieu de franchise.

Nous offrons deux options pour réduire cette franchise :

« L'Excess Reduction Option 1 » (Option de réduction de franchise)

Véhicule	Coût par jour	Franchise réduite à
4x4	AU\$27 (montant max. AU\$1 350)	AU\$2 500

Ces **AU\$2500** sont **débités** de votre carte de crédit quand vous venez chercher votre véhicule et tiennent lieu de franchise.

« L'Excess Reduction Option 2 » (Option de réduction de franchise)

Véhicule	Coût par jour	Franchise réduite à
4x4	AU\$49 (montant max. AU\$2 450)	AU\$440

Ces **AU\$440** sont débités de votre carte de crédit sous forme d'une **empreinte** quand vous venez chercher votre véhicule. Une empreinte enregistre uniquement un montant contre votre carte de crédit, de façon à permettre à Britz d'en débiter le montant si nécessaire.

La « No Worries Cover Option » (L'Option Pas de Problèmes)

La « No Worries option » est de AU\$120 par location, payable une fois, et n'est offerte qu'à ceux ayant acheté « L'Excess Reduction Option 2 ».

La « No Worries Cover Option » est une extension de la couverture de l' « Excess Reduction 2 » qui inclut tout dommage accidentel du toit et du soubassement de la voiture de location. Veuillez noter que les dommages causés au toit ou au soubassement ne sont couverts que par l'achat de la « No Worries Cover Option ».

Couverture pour les pneus et le pare-brise

Quand la franchise de la location est nulle, un pare-brise et deux pneus sont couverts contre les dommages accidentels. Si les dommages en sont supérieurs, le coût des réparations ou de remplacement des éléments n'est pas couvert et le locataire en est responsable.

Les cartes de crédit acceptées sont Visa, MasterCard et American Express. Une surcharge de 2% non remboursable est imputable à toutes les transactions Visa et Mastercard. Une surcharge de 4,5% non remboursable est imputable à toutes les transactions American Express. Les surcharges s'appliquent également aux cautions payées par carte de crédit. Dans ce cas, cette surcharge est remboursée quand la caution est remboursée. Quand une caution est conservée, la surcharge est également conservée.